

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260303-2026_024_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉTAT ANNUEL RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (5.6)

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **23 février 2026**
Date d'affichage de la convocation : **23 février 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, LUZZI, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs CADOUX, DANGUY, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, VAN VAEREMBERG, PELLETIER, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
M. JUILLARD donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-24-1-1,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,


VU la délibération n° 2020_048_DEL en date du 19 mai 2020 fixant le montant des indemnités allouées aux élus,

CONSIDÉRANT qu'aucun élu ne perçoit d'indemnités au titre de syndicats ou d'entreprises visés par l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales pour l'exercice 2023 est le suivant :

NOM - Prénom	Mandat	Indemnité de fonction	Remboursement de frais	Avantage en nature
DUNAND Patrice	Maire	38 474,52		
PELLÉ Christian	1 ^{er} adjoint	14 797,92		
COURT Dominique	2 ^e adjoint	14 797,92		
VENARRE Jérémie	3 ^e adjoint	14 797,92		
GILLET Véronique	4 ^e adjoint	14 797,92		
CRUYPENINCK Benoit	5 ^e adjoint	14 797,92		
VANEL-NORMANDIN Sandrine	6 ^e adjoint	14 797,92		
IVANEZ Gérard	7 ^e adjoint	14 797,92		
ZELLER Virginie	8 ^e adjoint	14 797,92	264,40	
DESAY Georges	9 ^e adjoint	14 797,92		

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales en 2025.


Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260303-2026_024_DEL-DE

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 3 mars 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 6 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 6 mars 2026.